

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230323-DEL-2023-82-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023

DEL-2023-82

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents:

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mmes LAFARIE, PARIS.

MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, BOUCLIER, PAULY.

Suppléants: M. DUPERTHUY.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP.

DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires: Mme TARAGON.

MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants: M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS ;

Titulaires: Mme MERMIER.

MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, CHARBONNIER, DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE.

LEGEROT-GERMAIN, REY, SONNERAT.

Suppléants: M. RENAUD.

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: M. FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mme MAYORAZ.

MM BOUCHET, GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN, ROLLIN.

Suppléants: M. MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mme MUGNIER.

MM. CALLET, COUTIER, GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PETIT, PEUGNIEZ, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, WENDLING.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DESCHAMPS, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230323-DEL-2023-82-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023

Prennent part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession ENEDIS des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, et des communes sous ELD.

Membres en exercice: 104
Présents: 53
Membres habilités à prendre part au vote: 85
Votants: 48
Représentés par mandat: 6

Objet : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) OUVERTES AU PUBLIC, APRES AVIS DE LA PREFECTURE

Exposé du Président,

Le SYANE a entrepris l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) dans le but de coordonner les maîtrises d'ouvrage publiques et privées, de proposer un développement des IRVE cohérent avec les politiques locales de la mobilité et une offre adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

L'année 2022 aura été consacrée à la réalisation de ce schéma directeur, incluant :

- une phase de concertation auprès des acteurs clés de la mobilité du territoire,
- une phase de diagnostic qui vise à faire l'état des lieux de la mobilité électrique (points de charge existants, bornes en projet, aperçu des énergies alternatives (hydrogène et bioGNV)),
- une phase d'évaluation des besoins selon un scénario d'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- et enfin, une phase de stratégie spécifique au Syndicat, visant à prioriser les déploiements des IRVE selon des aspects économiques, de calendrier et également d'organisation entre secteur public et secteur privé.

Le 8 décembre 2022, le Comité du SYANE avait approuvé le dépôt du projet de Schéma Directeur auprès de la Préfecture, ainsi que la transmission des données associées. Il avait également approuvé la stratégie de déploiement des bornes de recharge du SYANE en lien avec ce Schéma Directeur.

Le 8 mars 2023, les services de l'Etat ont formulé un avis favorable à ce schéma, assorti des recommandations suivantes :

- Le travail de concertation avec les acteurs de la recharge (que ceux-ci soient publics ou privés) devrait être plus détaillé dans le rapport afin de mieux faire transparaître l'exhaustivité des acteurs sollicités.
 Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) consultées lors de l'élaboration du schéma doivent apparaître nominalement.
- Les déplacements transfrontaliers avec la Suisse ont été pris en compte dans le Schéma Directeur. Le territoire de l'Ain devrait également être pris en considération afin d'avoir une meilleure appréhension du secteur de l'agglomération franco-genevoise.
- Les données d'entrée utilisées pour l'état des lieux sont les données du Service des Données et Etudes Statistiques (SDES) du 1^{er} janvier 2020. Les données du 1^{er} janvier 2022 étant maintenant accessibles, il faudrait comparer les données d'entrée afin de s'assurer de la fiabilité des résultats affichés.
- Affiner la notion de « zones blanches » définies dans le schéma où la notion de 30 km à « vol d'oiseau » n'est pas la plus pertinente avec les caractéristiques des vallées de montagne du territoire.

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230323-DEL-2023-82-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023

- Expliciter et compléter le cas échéant, l'analyse réalisée des documents de planification existants (Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)), ainsi que les documents de politiques locales et planifications territoriales (PCAET, Plan de Déplacements Urbains (PDU), Plan de Mobilité (PDM), Zone à Faibles Emissions (ZFE)).
- Intégrer davantage de données chiffrées intermédiaires dans la prise en compte des besoins liés au tourisme du territoire, en complément des explications déjà fournies dans le rapport.

Ces recommandations seront prises en compte dès la phase de suivi du Schéma Directeur, et intégrées à la mise à jour prévue à l'échéance 2025.

Suite à cet avis favorable de la Préfecture, les membres du Comité sont invités :

1. à adopter le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) ouvertes au public.

Adopté à l'unanimité.

JOHN BAUD-GRASSET.

